



REF : AT/DOT A.CENTRE / SDFS/DPM *ASL* /2024

Alger le : 12 3 2024
23 MAI 2024

Monsieur le gérant du garage mécanique SARL AUTO KAM

Sis à cité BRAIDIA, section 03 lot 102, local N° 01, Heraoua, Alger

OBJET : Mise en demeure

Je tiens à vous informer qu'après votre intervention au niveau du Clark CE 130 D entreposé au niveau du magasin de Bir Mourad Rais, ferme taché, en date du samedi 18/05/2024 l'engin a pris feu pour la deuxième fois mettant en danger le clarkiste qui le conduisait et a mit l'engin dans un piteux état, les pannes répétitives entraînent des perturbations dans les chargements et déchargements des équipements et matériaux au niveau du magasin central de la DOT ALGER CENTRE engendrant l'immobilisation de toute la direction.

Je tiens à vous rappeler que l'article 10 du contrat N° 69/2023 du 17/08/2023, portant sur l'entretien et la maintenance des véhicules de la DOT Alger centre stipule que vous vous engager à :

- Effectuer un diagnostic des travaux à réaliser préalablement à la réparation et transmettre un devis mentionnant le délai de réparation dans un délai de 24 heures et ce en ce qui concerne les lourdes réparations.
- Fournir une pièce de rechange **d'origine**.
- Respecté les délais fixés dans chaque devis en ce qui concerne les lourdes réparations et procédé à la réparation immédiate pour les autres pannes.
- Refaire à sa charge toutes les réparations jugées par le contractant non conformes aux clauses contractuelles.
- Assurer que la réparation faite est conforme et le véhicule réparé peut circuler sans présenter un **danger**.
- Procéder au teste du véhicule réparé avant qu'il soit remis à son conducteur.
- s'engage a utilisé :
 - Un personnel qualifié ;
 - Des outillages, des équipements, des accessoires de qualité et répondant aux normes de maintenance
- Le cocontractant est tenu de restituer la pièce de rechange usagée.
- Assurer le remplacement des pièces à sa charge durant la période de garantie

Par conséquent, vous êtes mis en demeure pour les pannes répétitives non justifié après des réparations inopérantes suite au mauvais diagnostic, dans le cas où l'acte sera reproduit, la résiliation du contrat sera prononcée pour non respect des clauses du contrat déjà cité.

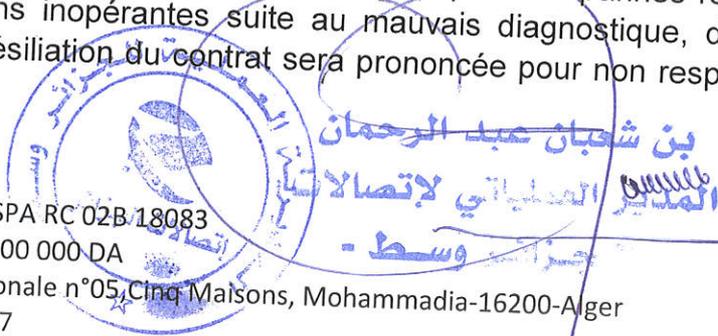
ALGERIE TELECOM EPE/SPA RC 02B.18083

Capital social : 115 000 000 000 DA

Siège Social : Route Nationale n°05, Cinq Maisons, Mohammadia-16200-Alger

NIF : 000 216 001 808 337

NIS : 000 216 200 656 026



www.algeriatelecom.dz

Email : contact@at.dz

Tél : +213 (021) 82 38 38